

Spectrum® - Herbicide maïs, millet, moha, sorgho, betterave et chicorées

Composition :720 g/l de dmta-p

Formulation :Concentré Emulsionnable (EC)

AMM N° :9900251

BASF préconise l'utilisation de Spectrum uniquement sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité pour toute utilisation, sur d'autres cultures, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages et doses autorisés :

Cultures	Doses Stade d'application	DAR	Nbre maximum d'application	ZNT aquatique
Maïs	1,4 l/ha En pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille – Stade BBCH 11)	100 j grains 90 j fourrage	1/campagne	5 m
Millet - Moha	1,2 l/ha Post-levée : à partir du stade 3 feuilles de la culture (BBCH 13)			
Maïs doux	1,4 l/ha	60 j.	1/campagne	5 m
Sorgho	1,2 l/ha A partir de 3 feuilles des sorghos	90 j.	1/campagne	5 m
Betteraves Industrielles uniquement	1 l/ha** Post-levée précoce (BBCH 12 à 18)	90 j.	1 application tous les 2 ans	5 m
Chicorée à café production de racines	1 l/ha** Post-émergence (BBCH 12 à 16)	90 j	1 application tous les 2 ans	5 m
Chicorée* witloof production de racines				

* chicorée à café (toutes chicorées industrielles) - chicorée witloof - production de racines // ** fractionnement obligatoire

Conditions d'emploi :

- Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de manipulation et d'application du produit.

UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC
PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ
L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT
LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry

Herbicide

- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer Spectrum ou tout autre produit contenant du dmta-p sur betteraves et chicorée plus d'une fois tous les 2 ans sur la même parcelle.

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Attention**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Délai de rentrée : 48h00 après le traitement
Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)
Conditionnement : bidon de 10 l (groupage par 2)

La matière active

Le **dmta-p** appartient au groupe chimique des chloroacétamides (chloroacétanilides).

Nom chimique : S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-acétamide

Formule brute : C₁₂H₁₈ClNO₂S

Masse molaire : 275,8

Le produit formulé : Spectrum

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,13

Inflammabilité : non inflammable

Point de cristallisation : < -10°C

Température limite de stockage :

-10°C - +40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : 1581 mg/kg

LMR européenne :

consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Protection de l'utilisateur (recommandations BASF) :

- **Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur:**
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, évalué par un laboratoire notifié selon l'Avis du ministère du Travail (J.O. du 09/07/2016),
- des bottes,
- un équipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- des lunettes de sécurité ou un écran facial.

- Pendant l'application:

Porter une combinaison de travail (voir ci-dessus) et des gants en nitrile (EN 374-3) si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

Spectrum est un herbicide des maïs grain et fourrage, du millet, du moha, du maïs doux, sorgho, betterave industrielle et des chicorées

à café et witloof qui est, à moins de 1000 g m.a./ha, efficace sur les principales graminées annuelles avec une action complémentaire sur

certaines dicotylédones majeures.

Intérêt du produit

MAÏS

Efficacité sur graminées

Spectrum présente une grande persistance d'action en particulier sur les graminées annuelles, qui limite dans la plupart des cas le désherbage anti-graminées à une application unique en cultures de maïs.

Régularité :

La régularité d'action de **Spectrum** permet un optimum d'efficacité.

Une application sur sol frais ou suivie d'une précipitation d'au moins 10 mm dans les 10 jours, assure la meilleure efficacité. Cependant comme pour la plupart des herbicides de pré-levée, en conditions particulièrement difficiles (application sur sol sec suivie d'une sécheresse), un rattrapage en post-levée pourra être nécessaire.

- Une efficacité complémentaire sur dicotylédones :

Spectrum apporte une efficacité complémentaire sur les principales dicotylédones du maïs : amarante, morelle, renouée persicaire, chénopodes mais également sur de nombreuses autres dicotylédones.

Ceci fait de **Spectrum** une très bonne base de programme de désherbage maïs.

Spectrum est utilisable en post-semis pré-levée et en post-levée précoce des maïs. Il est utilisable en post-levée des sorghos, du millet, moha.

Moins de 1000 g :

Spectrum est un anti-graminées de pré-levée apportant moins de 1000 g de substance active par hectare (seulement 864 g/ha de **dm_{ta}-p** à la dose d'utilisation moyenne de 1,2 l/ha) en culture de maïs.

BETTERAVES

Un large spectre sur dicotylédones

Spectrum est efficace sur de nombreuses dicotylédones majeures de la betterave industrielle : chénopode, matricaire, renouée liseron, renouées oiseaux, renouée persicaire et aussi morelle, amarante, sanve, ravenelles, fumeterre.

Spectrum présente également une efficacité secondaire intéressante sur ombellifères et mercuriales.

Efficace sur les graminées

Spectrum est particulièrement efficace sur Panic, Sétaire et Digitale.

Un mode d'action différent

Spectrum dispose d'un mode d'action différent de celui des principaux herbicides betteraves et contribue à assurer la pérennité des solutions herbicides disponibles sur cette culture et dans la rotation.

Mode d'action

Le **dm_{ta}-p** est un chloroacétamide de la famille des Thiophénamines. Il perturbe la différenciation des tissus, la division et l'élongation cellulaire. Les mécanismes biochimiques sont multiples. Ils perturbent, en particulier, la synthèse des lipides, molécules nécessaires pour la croissance, en inhibant l'élongation des chaînes d'acides gras. Ceci se traduit par le blocage de la germination et de la croissance des mauvaises herbes.

Le **dm_{ta}-p** appartient au groupe K3 de la classification HRAC₍₁₎. Cette famille chimique des chloroacétamides, largement représentée au niveau mondial sur la culture du maïs, est encore aujourd'hui très peu concernée par les phénomènes de résistance aux herbicides.

Le **dm_{ta}-p** est absorbé par les organes souterrains. Il est principalement absorbé au niveau du nœud du coléoptile (graminées) ou de l'hypocotyle (dicotylédones) en cours de levée.

La radicule est un site d'absorption secondaire (dicotylédones) qui régresse ensuite au fur et à mesure que se forme la cuticule. C'est pourquoi, le **dm_{ta}-p** s'applique en pré-levée de la culture et des adventices ou en post-levée très précoce.

Le **dm_{ta}-p**, de part ses caractéristiques physico-chimiques, diffuse largement dans la solution et dans la phase gazeuse du sol (pouvoir de diffusion latérale élevé). Le **dm_{ta}-p** est ainsi en contact étroit avec les adventices à détruire, ce qui se traduit par une activité biologique très élevée : puissance anti-graminées et très grande régularité. Ces spécificités permettent au **dm_{ta}-p** d'être efficace à moins de 1000 g/ha et d'être qualifié de molécule bioactive.

(1) Herbicide Resistance Action Committee.

Champ d'activité

A 1,4 l/ha en post-semis pré-levée :

Adventices très sensibles (95-100%*)
Graminées
Digitaire sanguine Panic pied-de-coq et panic dichotome Pâturin annuel Sétaire glauque, sétaire verticillée et sétaire verte
Dicotylidones
Amarante verte Arroche étalée Datura Euphorbe Lamier pourpre Matricaire Mouron des champs et mouron des oiseaux Pourpier Séneçon Véronique de Perse
Adventices sensibles (85-94%*)
Graminées
Panic faux-millet
Dicotylédones
Amarante réfléchie Capselle Fumeterre Linaire Morelle noire Renouée à f. de patience
Adventices moyennement sensibles (70-84%*)
Folle avoine Ray grass Vulpin
Dicotylédones
Chénopode Laiteron des champs Pensée des champs Renouée liseron Renouée persicaire Sanve

* Les pourcentages d'efficacité correspondent à des moyennes issues des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur.

Une moindre sensibilité des adventices peut être notée si les conditions sont difficiles pendant et après l'application (sécheresse).

Conditions d'application

MAIS GRAIN, MAÏS FOURRAGE ET MAÏS DOUX

Post-semis pré-levée

Spectrum s'emploie en post-semis pré-levée du maïs dans les heures ou les tous premiers jours qui suivent le semis.

Pour obtenir la meilleure sélectivité avec **Spectrum**, il est conseillé de moduler la dose en fonction du type de sol (voir le tableau ci-dessous) :

Taux de matière organique	SOL : Sablo limoneux Limon profond Limon argileux Argileux Argilo limoneux Argilo-calcaire	SOL : Sableux Limon battant
	< 3%	1,2 l/ha
> ou = 3%	1,4 l/ha	1,2 l/ha

NB : Dans les situations particulières (sols humifères des Landes, terre de groies ou de marais...), nous consulter.

Comme pour l'ensemble des herbicides de pré-levée, il est recommandé d'appliquer **Spectrum** sur un sol correctement préparé, dépourvu de grosses mottes, de détritux végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture.

La profondeur de semis doit être au minimum de 3 cm.

Post-levée

Spectrum peut également s'appliquer en post-levée précoce, dès le stade 1 feuille du maïs (BBCH 11), sur des adventices non levées ou au **stade 1 feuille maximum pour les graminées**.

En post-levée du maïs, en présence de graminées et dicotylédones déjà levées mais encore à un stade précoce (1-2 feuilles pour les graminées et 3-4 feuilles des dicotylédones), **Spectrum** peut être appliqué en mélange avec les associations tricétone plus sulfonyleurée ; dose de **Spectrum** : 0,8 à 1 L/ha. Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Comme pour la pré-levée, la meilleure efficacité sera obtenue si l'application se fait sur sol humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm d'eau dans les 10 jours qui suivent l'application). Il est aussi recommandé d'appliquer **Spectrum** sur un sol correctement préparé, dépourvu de grosses mottes, de débris végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter le développement de la culture.

Ne pas appliquer **Spectrum** au moment de la levée, stade «maïs pointant».

Cas particulier : semis de maïs sous plastique. En plasticulture, **Spectrum** s'utilise uniquement en pré-paillage, avant la pose du film plastique, sans incorporation avant le passage de la plastisemeuse.

RECOMMANDATIONS

- ◆ Sur maïs, comme pour l'ensemble des herbicides de pré-levée, il est recommandé d'appliquer **Spectrum** sur un sol finement préparé, dépourvu de grosses mottes, de débris végétaux, et en dehors des périodes de froid ou de pluie prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture.
- ◆ La profondeur de semis doit être au minimum de 3 cm.

SORGHO - MILLET - MOHA

Spectrum doit être appliqué en post-levée du sorgho, du millet et moha, dès le stade 3 feuilles de la culture, sur un sol frais, légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre et une culture en bon état végétatif et dans tous les cas avant le stade une feuille des graminées.

dose : 1,2 l/ha

En cultures de millet et moha, nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriées.

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage : un sol finement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

Ne pas appliquer en post-semis pré-levée.

BETTERAVE INDUSTRIELLE

Spectrum est autorisé sur betterave industrielle uniquement. **Spectrum** s'applique en fractionné :

Dose : 2 x 0,5 l/ha ou 3 x 0,3 l/ha

de 2 à 8 feuilles des betteraves (BBCH 12 à 18) en association avec BTV ou BTZV.

L'application d'une dose de 1 l/ha (dose autorisée) en une application est à proscrire par manque de sélectivité.

Ne pas appliquer Spectrum en pré-levée des betteraves.

CHICOREE A CAFE - CHICOREE WITLOOF

Spectrum est autorisé sur chicorée à café et chicorée witloof en production de racines.

Spectrum peut s'utiliser à partir du stade 2 feuilles des chicorées. **Sur une saison, nous recommandons 2 à 3 applications sans dépasser la dose totale cumulée de 1 l/ha (dose autorisée).** Les doses d'emploi doivent être modulées en fonction du stade de la culture, de l'humidité du sol et de l'utilisation en mélange ou non:

L'application d'une dose de 1 l/ha en une application est à proscrire par manque de sélectivité.

Doses d'emploi :

BBCH 12 à 13 = stade 2-3 feuilles

Dose : 0,2 l/ha

BBCH 14 à 16 = stade 4-6 feuilles

Dose : 0,2 à 0,4* l/ha

BBCH 16

Dose : 0,4 à 0,6* l/ha

* Retenir les doses les plus faibles dans le cas d'une utilisation en mélange et par temps humide. Retenir les doses les plus fortes lorsque le produit est utilisé seul, sur une culture saine ou par temps sec.

Avant toute utilisation de **Spectrum** en mélange sur chicorée (généralement pratiquée pour les premiers traitements herbicides de post-levée), nous vous recommandons de contacter votre conseiller technique local afin de s'assurer de la sélectivité du mélange envisagé. Se référer également à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Ne pas appliquer **Spectrum** en pré-levée des chicorées.

RECOMMANDATIONS GENERALES

- ◆ Traiter en absence de vent afin qu'il n'y ait pas de dérive sur les cultures voisines.

Spectrum

- ♦ Si la température est supérieure à 25°C, traiter tôt le matin ou en soirée.

ROTATION / RETOURNEMENT

En cas de destruction accidentelle de la culture traitée, il est possible de réimplanter un maïs ou un sorgho après un labour.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Spectrum** avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve du pulvérisateur, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

An-  nule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert :

qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF .

BASF France SAS - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tel : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI